

FORMATION AS AIDE-SOIGNANT.E



Institut de Formation aux Métiers de la Santé

21 bd du Président Kennedy 34500 BÉZIERS

Tél. : 04 67 09 21 60

@ : ifms@ch-beziers.fr - <https://ifsibeziers.com>

édition nov. 2024



Le métier

L'aide-soignant.e

L'aide-soignant.e exerce dans les secteurs hospitaliers, publics et privés, structures pour personnes âgées et services de soins à domicile sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre et dévolu à celui-ci.

Les principales missions sont :

- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Il réalise des soins :

- Soins courants de la vie quotidienne et leur critères cumulatifs : Soins réalisés initialement par la personne ou l'aidant, Soins liés à un état de santé stabilisé ou pathologie chronique stabilisée
- Soins aigus : l'AS collabore avec l'infirmier pour leur réalisation : soins exclusivement réalisables par un professionnel de santé, dispensés dans une unité à caractère sanitaire et prise en charge pluridisciplinaire, durant la phase aiguë d'un état de santé.

Evolutions et passerelles

De nombreuses évolutions existent :

- auxiliaire de puériculture,
- ambulancier,
- infirmier



La sélection

Conditions

Pour accéder aux épreuves, les candidats doivent être dans leur 17^{ème} année.

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter.

La sélection :

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un **dossier complet** (*contenu disponible sur le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site*) et d'un **entretien** destiné à apprécier les connaissances, les qualités humaines et relationnelles du candidat, son projet professionnel et les aptitudes à suivre la formation d'aide-soignant.

Le **jury de sélection** est composé d'une aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Les modalités de sélection sont identiques pour les Instituts de Formation du même groupement.

Les inscriptions à la sélection ont lieu généralement au mois de mai. Le calendrier de la sélection est mis sur notre site dès qu'il est connu.



La formation

(référentiel du 10/06/2021)

CURSUS

La formation est organisée en 5 blocs et 11 compétences et comprend 10 modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé.

Elle a une durée de 44 semaines de 35 heures réparties entre :

- 22 semaines d'enseignement théorique : la plupart des cours sont organisés en présentiel à l'Institut de Formation. Des contenus peuvent cependant être dispensés en distanciel.
- 22 semaines de formation clinique correspondant à 4 périodes (3 stages de 5 semaines et 1 de 7 semaines en fin de formation). Les stages sont organisés par l'Institut de formation dans des établissements publics ou privés de spécialités diverses. Les élèves y sont accompagnés par les professionnels de terrain, en collaboration avec l'équipe pédagogique.



DISPENSES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Ils sont appliqués de droit pour les candidats admis en formation sur présentation des titres et certifications professionnelles suivants :

- Baccalauréats professionnels Services Aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) et Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP),
- Diplômes d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), Assistant de Régulation Médicale (DEARM), Ambulancier (DEA),
- Diplômes d'Etat Accompagnement Educatif et Social. Le référentiel 2016 comprend les spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire » (nb : les titulaires des Diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (DEAVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016). Les spécialités sont fusionnées pour le référentiel 2021,
- Titres professionnels d'Assistant De Vie aux Familles (ADVF) et d'Agent de Service Médico-Social (ASMS),
- Grade d'Agents de Service Hospitalier Qualifié de la Fonction Publique Hospitalière et agents de service (sous conditions).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences permet d'établir avec l'évalué l'état de ses acquisitions théoriques et cliniques dans son parcours de professionnalisation.

Dans ce modèle coopératif d'évaluation, il s'agit de :

- Établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Les critères d'évaluation concernent « l'agir », « le comprendre », « le transférer »
- Préparer les apprentissages ultérieurs, elle n'est pas la sanction des réalisations
- S'appuyer sur la dimension formatrice
- Faire expliciter par l'apprenant ses processus décisionnels et opérationnels. L'auto-évaluation est centrale
- Accompagner les apprentissages.





MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUE MOBILISÉS

La formation a pour but de former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de développer une posture professionnelle de qualité auprès des personnes soignées et des usagers au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique accompagne l'élève, acteur de sa formation, dans la construction de son identité professionnelle et l'acquisition de ses compétences par des méthodes actives et modernes.

Accompagner l'apprenant dans son parcours de professionnalisation est pour l'équipe de formateur de l'institut de formation, développer une pédagogie de la réussite.



CERTIFICATION

En fin de cursus, les élèves remplissant les critères réglementaires, sont présentés au jury régional du Diplôme d'Etat. Les élèves ayant validé les 5 blocs de compétence sont déclarés admis par le jury et reçoivent le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles).

Coûts

Cette formation est payante. Son coût est révisé chaque année. La Région prend en charge le coût de la formation pour les élèves demandeurs d'emploi ou en poursuite de scolarité.

La Formation des Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (FGSU2) n'est pas incluse dans le prix de la Formation et reste à charge pour les autofinancements, les employeurs et les OPCO.

Aides financières possibles

Des aides financières peuvent être accordées, sous conditions, par :

- la Région (bourse)
- l'employeur (*parcours de promotion professionnelle*)
- le Pôle Emploi

Fonctionnement

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant fonctionne en externat.

Un espace est à disposition des apprenants pour la prise de repas et les pauses.

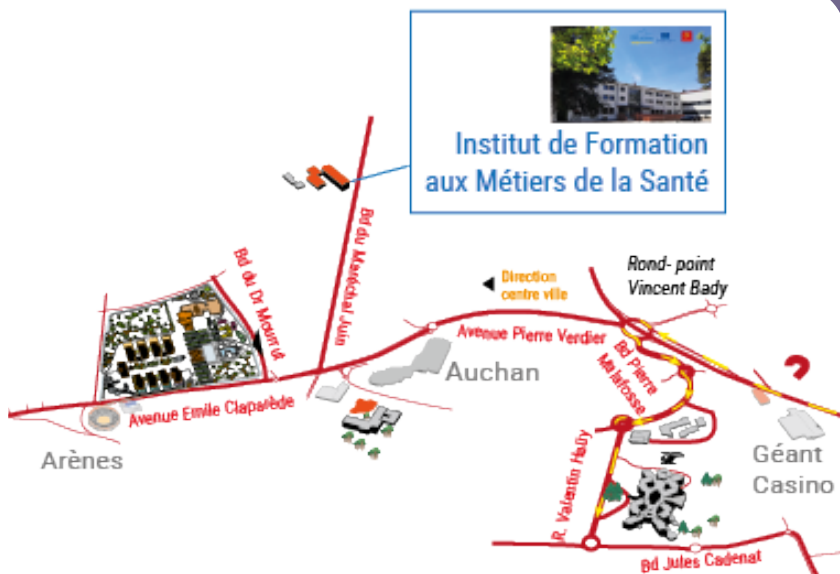
Un espace est dédié à l'utilisation des outils multimédia ainsi qu'une connexion internet gratuite et une bibliothèque numérique. Des ouvrages sont mis à disposition des apprenants.

Les tenues professionnelles ne sont pas à la charge des apprenants, elles sont fournies par les lieux de stage.

Pour de plus amples informations,
connectez-vous sur notre site internet
www.ifsibeziers.com



Accès



Institut de Formation aux Métiers de la Santé

☎ : 04 67 09 21 60

@ : ifms@ch-beziers.fr

✉ : 21 bd du Président Kennedy

34500 BÉZIERS

<https://ifsibeziers.com>



suivez-nous sur :

